

Procès-Verbal du Conseil Municipal du mercredi 20 mars 2026.

Présents : Alain ARGILIER, Elsy ROUSSET, Jean-Marc AURES, Christine DOUTRES, Daniel PETITJEAN, Mélody QUET, Loïc MAURIN, Nicole TEISSIER, Pierre MORATI, Antoinette JOTTRAND, Jean-Yves BOURGIER

Absent :

Secrétaire de Séance : Christine DOUTRES

Secrétaire de Mairie : Chantal PRIVAT

➤ Ordre du jour.

- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 4 Mars 2026
- Election du Maire
- Election des Adjointes
- Lecture de la Charte de l'Élu Local
- Election des délégués syndicaux et organismes extérieurs
- Versement des indemnités de Fonction du Maire et des Adjointes
- Délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire
- Délégations consenties au Premier Adjoint
- Délégations des membres aux Commissions Communales

➤ Approbation du Conseil Municipal du 4 Mars 2026.

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal a été approuvé à 9 voix sur 11.

Vote : Pour 9/11

➤ Présidence de la Séance par le Doyen

Monsieur PETITJEAN Daniel, doyen de la Séance du Conseil Municipal :

Déroulé de la présidence :

- **Appel des élus**
- **Discours d'Installation officielle du Conseil Municipal**
- **Vote de la Secrétaire de séance**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le secrétaire de séance : Mme DOUTRES est désignée secrétaire de la séance de ce Conseil Municipal du 20 mars 2026.

Vote : Pour 11/11

- **Lecture des articles de loi L2122-7 – L2122-8 – L2122-10 du Code Général des collectivités Territoriales.**
- **Ouverture du vote pour l'élection du Maire – candidats**

➤ Délibération : Election du Maire.

Monsieur Alain ARGILIER se déclare Candidat.

Le Vote se fait à bulletin secret

Après dépouillement

Résultats du 1^{er} scrutin :

Alain ARGILIER : 9

Jean-Marc AURES : 2

Nuls : 0

Blancs : 0

Monsieur Alain ARGILIER est élu à la majorité des voix.

Election du Maire : DE 021 2026-PV de l'élection du Maire + tableau d'élection



Discours de Monsieur le maire

➤ **Délibération : création du nombre d'adjoints**

Il est proposé au vote de créer deux postes d'adjoints

Vote : 11/11

Vote du nombre d'adjoints : DE_022_2026

➤ **Délibération : Election des adjoints**

Le vote se fait à bulletin secret

Se présentent :

Mme DOUTRES et Monsieur AURES, comme premier et deuxième adjoints

Monsieur Jean-Yves BOURGIER comme premier adjoint

Résultats

Christine DOUTRES : 9 voix

Jean-Yves BOURGIER : 2 voix

Jean-Marc AURES : 11 voix

Sont élus à la majorité

1ere adjointe : Mme DOUTRES Christine

2eme adjoint : Monsieur AURES Jean-Marc

Election des adjoints :

DE_023_2026 : Tableau du Conseil Municipal

DE_024_2026 – Proclamation des résultats

➤ **Lecture de la Charte de l'Elu Local.**

➤ **Délibérations – désignation des délégués dans les syndicats et les organismes extérieurs.**

Communauté de Communes : élus directement sur le Tableau du Conseil Municipal – pas de délibération complémentaire

Monsieur ARGILIER Alain (titulaire) – Monsieur AURES Jean-Marc (suppléant)

SIVU Can de L'Hospitalet : DE 026 2026

Monsieur ARGILIER Alain (titulaire) – Monsieur PETITJEAN Daniel (titulaire) – Monsieur AURES Jean-Marc (suppléant) – Madame TEISSIER Nicole (Suppléante)

SDEE de la Lozère – DE 027 2026

Monsieur ARGILIER Alain (titulaire) – Monsieur PETITJEAN Daniel (suppléant)

SMESL - Lozère – DE 028 2026

Madame ROUSSET Elsy (titulaire) – Madame TEISSIER Nicole (suppléante)

Lozère Numérique : DE 029 2026

Monsieur ARGILIER Alain (titulaire) – Monsieur PETITJEAN Daniel (suppléant)

Lozère Ingénierie : DE 030 2026

Monsieur AURES Jean-Marc (titulaire) – Monsieur MAURIN Loïc (Suppléant)

AGEDI : DE 031 2026

Monsieur ARGILIER Alain (titulaire) – Monsieur AURES Jean-Marc (suppléant)

Défense : DE 032 2026

Monsieur AURES Jean-Marc (titulaire)

Baignades : DE 033 2026

Madame JOTTRAND Antoinette (titulaire)

Parc National des Cévennes – DE 034 2026

Madame QUET Mélody (Titulaire)

Ambroisie – DE 035 2026

Monsieur MORATI Pierre (Titulaire)

Natura 2000 - Can de l'Hospitalet – DE 036 2026

Monsieur ARGILIER Alain (titulaire)

Natura 2000 - Cause Méjean – DE 037 2026

Madame QUET Mélody (Titulaire)

Natura 2000 – Vallée Tarnon – DE 038 2026

Monsieur MORATI Pierre (Titulaire)

➤ **Délibération : Indemnités de Fonction du Maire et des Adjointes**

Monsieur le Maire expose que les indemnités de Fonction mensuelles du maire et des adjoints sont données par le décret n°2023-519 du 28 juin 2023 sur un tableau présentant la Valeur du Point d'indice au 1^{er} janvier 2026

Ainsi il est proposé :

Indemnités de Fonction du Maire : Taux en % de l'IB 1027 : 28.1%

Indemnités de fonction des adjoints : Taux en % de l'IB 1027 : 10.89%

Vote des indemnités de fonction du Maire et des adjoints : DE_039_2026 : pour : 9/11

- abstentions : 2 voix

➤ **Délibération – Délégation du Conseil Municipal au Maire.**

Le Maire expose que les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales donnent au conseil municipal la possibilité de déléguer au maire pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée.

Article 1 Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide pour la durée du présent mandat, de confier à M. le maire les délégations qui sont cités dans La circulaire n° COTB2005924C du 20 mai 2020 et précise les mesures à prendre par les conseils municipaux et les organes délibérants des EPCI suite au renouvellement général des assemblées locales.

Les délégations ont été votes avec 9 voix pour et 2 voix contre

Délégation du Conseil Municipal au Maire : DE_040_2026 : pour 9 /11 - contre : 2 voix

➤ **Délibération – Délégation de signature des actes administratif à l'adjoint.**

Le Maire expose que les articles L'article L1212-1 - L1212-6 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et l'article L.1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces articles déterminent les recours à l'établissement d'actes en la forme administrative pour la vente ou l'acte la Propriété Des Personnes Publique pour la Vente ou l'acquisition de leurs immeubles ainsi que la délégation de signature donnée au 1^{er} adjoint, Mme DOUTRE Christine.

Cette délégation a été voté avec 11 voix pour.

Délégation de signature pour les actes administratifs de vente au 1^{er} adjoint : DE_041_2026 : 11 /11



➤ Délibération – désignation des déléguées aux commissions communales.

Le Maire propose d'élire des délégués et présidents pour les commissions communales :

Commission Appels d'Offre : DE_042_2026 – vote : 11/11

Déléguées titulaires :

Alain ARGILIER (Président) - Jean-Marc AURES - Loïc MAURIN

Délégués Suppléants :

Pierre MORATI – Daniel PETITJEAN – Jean-Yves BOURGIER

Commission Travaux – voirie – urbanisme – Adressage - Cimetière : De_043_2026 – vote : 11/11

Déléguées :

Alain ARGILIER – Jean-Marc AURES (Président) – Daniel PETITJEAN – Loïc MAURIN - Pierre MORATI – Jean-Yves BOURGIER

Commission Sport – Culture – Associations – Communication – Jumelage : De_044_2026 – vote : 11/11

Alain ARGILIER – Elsy ROUSSET (Présidente) – Daniel PETITJEAN – Mélody QUET – Antoinette JOTTRAND

Commission Ecole : De_045_2026 – vote : 11/11

Alain ARGILIER – Christine DOUTRES (Présidente) – Nicole TEISSIER – Jean-Yves BOURGIER

Commission Action Sociale : De_046_2026 – vote : 11/11

Alain ARGILIER – Christine DOUTRES – Elsy ROUSSET – Nicole TEISSIER (présidente) – Antoinette JOTTRAND

Commission Sécurité - PCS : De_047_2026 – vote : 11/11

Alain ARGILIER – Christine DOUTRES – Jean-Marc AURES (Président) – Nicole TEISSIER

Commission Impôts Directs :

Pour cette commission une liste de 24 électeurs doit être tirée au sort puis la mairie et les services fiscaux en choisissent 12.

Cette commission sera votée ultérieurement car la liste n'a pas été réceptionnée encore par la mairie

Commission Développement durable : De_048_2026 – vote : 11/11

Alain ARGILIER – Elsy ROUSSET – Mélody QUET – Pierre MORATI (président) – Antoinette JOTTRAND

Commission Liste électorale : cette commission est désignée par Arrêté et non par délibération

Alain ARGILIER (président) – Mélody QUET

DISCOURS de Mme JOTTRAND

DISCOURS DE M. ARGILIER

Le Conseil Municipal se termine à 19h15